

LE 24 OCTOBRE 2000.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT,  
SECRÉTAIRE DU BAPE,  
EDIFICE LOMER-GOUIN,  
575 RUE SAINT AMABLE, BUREAU 2.10,  
QUEBEC (QUEBEC)  
G1R 6A6

RE: LIGNE À 315 KV GRAND-BRULLÉ - VIGNAN

A QUI DE DROIT:

JE SUIS PROPRIÉTAIRE D'UNE PROPRIÉTÉ QUI EST SITUÉE DANS LA MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE MULGRAVE ET DERRY ET LE TRACÉ DE LA VARIANTE 3 DU PROJET DE LIGNE À 315 KV GRAND-BRULÉ-VIGNAN D'HYDRO QUÉBEC TRAVERSE MA PROPRIÉTÉ. APRES AVOIR ASSISTÉ A L'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) À RIPON LE 16 OCTOBRE DERNIER, J'AIMERAIS VOUS FAIRE PART DE MON OPINION.

HYDRO-QUÉBEC, QUI EST LE PROMOTEUR DU PROJET, NOUS INFORME QUE CETTE NOUVELLE LIGNE EST NÉCESSAIRE DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ IL Y AURAIT UNE AUTRE TEMPÊTE DE VERGLAS SEMBLABLE À LA TEMPÊTE QUI EST SURVENUE EN JANVIER 1998. ÉTANT DONNÉ QUE CETTE CATASTROPHE ÉTAIT EXCEPTIONNELLE, CELA NE VEUT PAS DIRE POUR AUTANT QU'IL SURVIENDRA UNE AUTRE TEMPÊTE SEMBLABLE DANS L'ESPACE DE TOUTE UNE VIE. J'AI DISCUTÉ AVEC PLUSIEURS PERSONNES PLUS AGÉES QUE MOI ET ILS NE PEUVENT PAS SE RAPPELER D'UNE TEMPÊTE DE VERGLAS DE CE GENRE.

AUSSI, JE SUIS D'OPINION QUE LE PROJET D'UNE NOUVELLE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ N'EST PAS NÉCESSAIRE ET DEVRAIT ÊTRE ANNULÉ AU COMPLET AFIN DE NE PAS DÉRANGER L'ENVIRONNEMENT. CET OPINION SERAIT MON DERNIER CHOIX.

CEPENDANT, SI CE PROJET DEVRAIT ÊTRE COMPLÉTÉ, JE SUIS D'OPINION QUE LE TRACÉ DE LA VARIANTE 2 QU'HYDRO-QUÉBEC PRIVILÉGIE SEMBLE ÊTRE LA MEILLEURE OPTION ÉTANT DONNÉ QUE C'EST LE TRACÉ DU MOINDRE IMPACT D'APRÈS LES ÉTUDES QUI NOUS SONT PRÉSENTÉES. CETTE VARIANTE A AUSSI UN TRACÉ QUI EST PLUS ÉLOIGNÉ DE LA LIGNE DE TRANSPORT QUI ALIMENTE ACTUELLEMENT LE POSTE VIGNAN ET JE CROIS QU'IL Y AURA MOINS DE CHANCES QU'UNE TEMPÊTE DE VERGLAS AFFECTE LES DEUX LIGNES DE TRANSPORT DE LA MEME FACON.

CERTAINS INTERVENANTS VEULENT NOUS FAIRE CROIRE QUE LA VARIANTE 2 DU NORD AFFECTERA LA NATURE PARFAITE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE PAPINEAU-LABELLE QUAND PRÉSENTEMENT IL Y A D'IMPORTANTES OPÉRATIONS FORESTIÈRES DE COUPES DE BOIS DANS CETTE RÉSERVE EN PLUS DE LA CONSTRUCTION DE CHEMINS FORESTIERS QUI TRAVERSE A PLUSIEURS ENDROITS LE TRACÉ SUGGÉRÉ DE LA VARIANTE 2. EN PLUS, LA LOI PERMET LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ A CET ENDROIT. JE CROIS QU'IL N'Y A RIEN DE PLUS PRÉCIEUX QU'UNE FORÊT SAUVAGE ET

QUE LA FORET SAUVAGE QUI SE TROUVE SUR MA PROPRIETE EST AUSSI PRECIEUSE QUE LA FORET PUBLIC QUI SE TROUVE SUR LA RESERVE. ELLES LE SONT TOUTES.

FINALEMENT, J'AIMERAIS MENTIONNÉ QUE JE PEUX COMPRENDRE LA FRUSTRATION DE MONSIEUR HOTTE QUI S'EST ADRESSÉ A LA COMMISSION D'ENQUETE LORS DE L'AUDIENCE DU 16 OCTOBRE 2000 A RIPON. HYDRO-QUÉBEC DEVRAIT AVOIR L'OBLIGATION DE COMPENSER PROMPTEMENT TOUT CITOYEN QUI SERA AFFECTÉ POUR LE RESTE DE SA VIE PAR LA CONSTRUCTION DE CETTE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ AUSSI BIEN QUE LES GÉNÉRATIONS FUTURES QUI NE DOIVENT PAS ÊTRE PRISES EN OTAGE PAR CE PROJET.

EN CONCLUSION, MON PREMIER CHOIX SERAIT D'ABOLIR COMPLETEMENT CE PROJET AFIN DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, LA FAUNE ET LA POPULATION. SI CETTE ALTERNATIVE NE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE, LA VARIANTE 2 DEVRAIT ÊTRE PRIVILÉGIÉE TEL QUE PROPOSÉ.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION ET VOUS PRIE D'AGRÉER, L'EXPRESSION DE MES SENTIMENTS LES MEILLEURS.

BIEN A VOUS,



MONSIEUR TIMOTHY RYAN,